

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 octobre 2024
19 heures 00



AB/CR

N° 003183

Direction des Affaires
Culturelles - Tarifs
Marché de Noël 2024

Publié le :

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 08 octobre 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 octobre 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET

ABSENTS EXCUSÉS : M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18, L.2122-21, L.2131-1, L.2131-2, L.2213-6, L.2213-6-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.1, L.2125-1, L.2125-3, L.2125-4,

Vu la décision n°000903 du 20 mai 2020 relative à la régie générale d'Apt.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2213-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire peut « moyennant le paiement de droits fixés par un tarif dûment établi, donner des permis de stationnement ou de dépôt temporaire sur la voie publique et autres lieux publics, sous réserve que cette autorisation n'entraîne aucune gêne pour la circulation et la liberté du commerce. Les modalités de la tarification et la gestion matérielle du stationnement des véhicules sur la voie publique sont régies par l'article L. 2333-87. »

Madame le Maire précise que sur ce principe, une redevance est instituée depuis plusieurs années pour toute occupation ou utilisation du domaine public par des commerçants sédentaires et non sédentaires,

Aussi, dans le cadre de l'organisation du marché de Noël 2024 qui se déroulera du 06 au 15 décembre, il convient de créer des tarifs pour l'installation des exposants.

Il est à noter que l'encaissement de ces redevances est effectué en régie directe.

Forfait 10 jours du 06 au 15 décembre

- Chalet bois : 250 €
- Barnum : 150 €

Forfait 7 jours du 06 au 12 décembre ou du 09 au 15 décembre

- Chalet bois : 200 €
- Barnum : 120 €

Forfait week-end du 06 au 08 décembre ou du 13 au 15 décembre

- Chalet bois : 150 €
- Barnum : 100 €

LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve, les tarifs susmentionnés,

Autorise, Madame le Maire à les faire appliquer.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Yannick BONNET

LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

